



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: REP-PW-02-2025

Sujet : Jardin communautaire à Limoges

Date de la réunion : Le 24 mars 2025

Préparé par : Marc Legault, directeur des Travaux publics

Diffusé et/ou collaboré avec : Hugo Pouliot, directeur adjoint et Guylain Lafèche, urbaniste

Approbation : Pierre Leroux, directeur général

En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.

Recommandation

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve, en principe, l'utilisation de la propriété municipale située au 135, rue Herbert pour l'aménagement d'un jardin communautaire dirigé et géré par la communauté à Limoges, et que l'administration soit autorisée à travailler à l'élaboration d'une entente formelle une fois que le groupe de bénévoles sera enregistré en tant qu'organisme officiel.

Considérations financières

Le groupe de bénévoles s'engage à financer l'aménagement de ce projet incluant le forage d'un puits et autres installations nécessaires.

Les implications financières ont été vérifiées avec le budget annuel et/ou la politique ou le règlement applicable approuvé : NON APPLICABLE POUR 2025.

Contexte

Présentation 24 février 2025 au Conseil à trouver un endroit pour la création d'un jardin communautaire à Limoges.

Rapport

La municipalité appartient un garage au 135, rue Herbert, 1.1 acres, Pt. Lot 30, concession 2, cadastre # 001-002-11000-0000 à l'utilisation pour le département de la voirie. À la suite de la présentation au Conseil tenue le 24 février 2025, cette propriété semble suffisamment grande pour permettre l'aménagement d'un jardin communautaire.

Cependant, nous demandons qu'aucun arbre ne soit planté sur ce terrain. Il serait prudent d'aviser nos assurances de ce projet sur ce terrain municipal afin de vérifier s'il voit des restrictions.

Soyez avisés que l'installation de ruches ou de bâtiments abritant des animaux dans le jardin communautaire nécessite une modification au règlement de zonage, s'ils sont localisés en zone résidentielle. Nous recommandons donc que, pour cette phase du projet, le groupe confirme avec le Service de l'aménagement du territoire les règlements à suivre.

Enfin, nous recommandons qu'un accord soit préparé détaillant un calendrier détaillé des étapes du projet, ainsi que les responsabilités en matière d'inclure de gestion et l'entretien à long terme du jardin communautaire.

Liens aux priorités : Sans objet

Plan de communication : Sans objet

Autre(s) option(s) à la recommandation

Pièces jointes : Présentation et lettre du groupe du projet jardin communautaire